

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 9 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MONACI Fabrice, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 janvier 2023.

Etaient présents : MM MONACI Fabrice, CHAPON Xavier, MM FLEURAT Christian, M. GINDRE Roland, HARRY Claude, JACQUET Benoit, Mmes IRLES Marie-José, PECHINEY Murielle, ZIVKOVIC Pascale

Étaient absentes excusées : ARCHENY Céline (pouvoir à ZIVKOVIC Pascale), DONZELLE Annie

**Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 5 décembre 2022**

**Désignation d'un secrétaire de séance : ZIVKOVIC Pascale**

**1/ ETAT D'ASSIETTE 2023 2023 – 01**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur Anthony AUFFRET, Directeur de l'Agence Ain Loire Rhône de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**APPROUVE** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-après

**PRECISE**, pour les coupes inscrites, la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation

**INFORME** le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)
14	RA	136	0.8	2021	2023			x
7	RA	21	0.6	2021	2023			x

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

(1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération

(2) non fixée : coupe prévue à l'aménagement sans année fixée

(3) Proposition de l'ONF : SUPP proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs du report ou suppression

(4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression".

### **Mode de commercialisation en contrat de bois façonné à la mesure**

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de "Vente et exploitation groupée" sera rédigée.

Par ailleurs, dans le but de permettre l'approvisionnements des scieurs locaux, la commune s'engage pour une durée de 3 ans à commercialiser une partie du volume inscrit à l'état d'assiette annuel dans le cadre de ventes en contrat de bois façonné à la mesure.

### **Mode de délivrance des Bois d'affouages**

- Délivrance des bois **après façonnage**

- Délivrance des bois **sur pied**

Pour la délivrance de bois **sur pied** des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme BENEFICIAIRES SOLVABLES de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

- Mme Annie DONZELLE
- M. Xavier CHAPON
- M. Benoit JACQUET

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Monsieur le Maire ou son représentant assistera au martelage des parcelle(s) n°14,7.

## **2/ RAPPORT D'ACTIVITE HBA 2021 2023 - 02**

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire communique le rapport d'activité 2021 de Haut-Bugey Agglomération en séance publique.

Les conseillers municipaux n'ont émis aucune remarque.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance,

**DONNE** acte de cette présentation.

## **3/ QUESTIONS DIVERSES**

### **3-1 Travail des commissions**

Commission « Finances » : vice-présidente : Muriel PECHINEY (représentée par Fabrice MONACI)

Il y aura une réunion de la commission en février, afin de commencer à préparer le budget 2023.

Passage à la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Commission « Urbanisme » : vice-président : Benoit JACQUET

DEMANDE	N° DOSSIER	DEMANDEUR	TYPE DE TRAVAUX	DATE DEMANDE	REPONSE COMMUNE
DP	001 410 22 H0016	GINDRE Roland	Pose de volets roulants solaires	09/12/2022	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 22 H0017	EDF ENR -Pour M GARBE Dominique	Panneaux photovoltaïques en toiture	19/12/2022	ARRETE DE NON OPPOSITION

Commission « Fleurissement, décoration, salle polyvalente » : vice-présidente : Pascale ZIVKOVIC ( Décorations de Noël : prévoir leur retrait

Salle polyvalente : plusieurs locations sont prévues pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Le décapage du sol de la salle polyvalente n'a pas été probant ; la prestation n'a pas été facturée ; il faudra trouver une autre entreprise.

Commission « Ecole, Jeunes » : vice-présidente : Céline ARCHENY :

Ann-Lyse BARBERO étant absente pour maladie depuis jeudi 5 janvier, les élus et personnel communal se relaient pour la remplacer à l'école et pendant le temps périscolaire.

Commission « Bois, Voirie, Agriculture » : vice-présidente : Annie DONZELLE (représentée par Xavier CHAPON)

- coupes d'affouage : 9 lots ont été attribués pour 2 ans, sous la Ferme du Pin.

- les parcelles 30 et 36 ont commencé à être coupées ce lundi 9 janvier ; il y aura environ 10 jours de travail, si le temps le permet.

- pour les parcelles 37 et 38 (pins à Napt), il y aura des résineux scolytés à couper.

Commission « Travaux, Bâtiment, Patrimoine » : vice-président : Roland GINDRE

Ras

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Christian FLEURAT :

Une réunion est prévue le 17 janvier prochain, pour les enrobés.

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON :

Le contrôle technique de la Citroën Berlingo a été effectué = RAS

Commission « Site Internet, Communication, Environnement » vice-présidente : Marie-José IRLES

Ras

Commission « Accessibilité, cimetière » : vice-président : Claude HARRY

L'APAVE va effectuer les vérifications des travaux d'accessibilité réalisés sur les ERP de la commune, le 18 janvier prochain.

### **3-2 Vœux de la municipalité**

Les vœux auront lieu le jeudi 12 janvier prochain, à 19h00 ; les invitations ont été envoyées.

**Séance levée à 21h35**

**APPROBATION DU PRESENT PROCES-VERBAL LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 FEVRIER 2023**